

# Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

## DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 7<sup>(1)</sup>



«Sous réserve des nouveaux textes»

### LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion  
1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT  
Tél : 02 62 92 97 77  
contact@irtsreunion.fr  
www.irtsreunion.fr  
Certaines séances peuvent se réaliser sur  
les sites de St Pierre ou Ste Suzanne

### DUREE

La formation se déroule sur 3 années;  
Prochain cycle : démarrage en août 2025  
Fin de la formation en avril 2028  
Regroupements mensuels : 3 à 5 jours sur  
les 3 années.

### COÛT

Parcours complet seul : environ 15 200 €.  
Financements mobilisables (à partir de  
18 mois avant la formation) : Plan de  
développement des compétences, éligible au  
C.P.F et Transitions pro ou autres dispositifs,  
demandeur d'emploi ; nous contacter pour le  
montage financier.  
Des places en nombre limité pourraient être  
financées par la Région Réunion pour les  
demandeurs d'emploi.

### LE METIER

Les transformations sociales, la territorialisation et la complexité croissante des dispositifs liés aux politiques sociales et à l'action sociale et médico-sociale, les exigences d'adaptation et de qualité des réponses à apporter aux besoins des usagers, la prise en compte du contexte européen impliquent pour les organisations des besoins de compétences accrues, sur des profils de cadres managers et de cadres développeurs.

Le métissage des compétences existe entre ces deux profils. Ainsi, si les titulaires du diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines. Ils sont tout d'abord des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médicosociale. Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. Ces compétences sont également transférables dans le champ de la formation.

Les interventions de ces professionnels reposent sur trois domaines de compétences :

- la production de connaissances,
- la conception et la conduite d'actions,
- la communication et les ressources humaines.

### LA FORMATION

- **Enseignement théorique : 700 heures** réparties en 3 domaines de formation

**DF1 : Production de connaissances (300 heures)**

- Outil conceptuel d'analyse,
- Langues, cultures et civilisation,
- Démarches de recherche en sciences humaines et sociales,

**DF2 : Conception et conduite d'action (250 heures),**

- Politiques sociales,
- Epistémologie,
- Ingénierie,

**DF3 : Communication et ressources humaines (150 heures),**

- Gestion et dynamiques des ressources humaines,
- Information et communication.

- **Formation pratique : 175 heures**

Formation pratique sous la forme d'une étude de terrain (DF 2) réalisée en sous-groupe de 3 à 5.

Une partie de la formation est proposée en FOAD – formation ouverte et à distance

<sup>(1)</sup> Niveau du Cadre Européen de Certification.

## LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux sélections se feront pour tous les candidats sur le site Internet de l'I.R.T.S. de La Réunion [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)

Dates sélections 2024 :

Date limite des inscriptions fixée  
au **vendredi 8 mars 2024 inclus**.

Entretiens d'admission

**En avril 2024.**

## CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : [contact@irtsreunion.fr](mailto:contact@irtsreunion.fr)

Site internet : [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)

Irène ALBERT – Responsable

Formation du DEIS

[irene.albert@irtsreunion.fr](mailto:irene.albert@irtsreunion.fr)

Sonia MEDARD - Assistante administrative

[sonia.medard@irtsreunion.fr](mailto:sonia.medard@irtsreunion.fr)

La formation est réglementée  
par l'arrêté du 2 août 2006 et par le  
décret N°2006-770 du 30 juin 2006 du Ministère  
de l'emploi, de la cohésion sociale  
et du logement.

## LA CERTIFICATION

### Diplôme de niveau 7<sup>(1)</sup> (ex-niveau I) inscrit au RNCP

3 épreuves de certification :

- Un mémoire de recherche à dimension professionnelle
- La présentation d'un rapport d'étude
- La rédaction d'un article

Le DEIS est adossé à un Master 2 en sciences de l'éducation, variante Travail social, Insertion Sociale et Lutte contre les Exclusions (TISLE) délivré par l'Université de Lille. Les personnes intéressées par ce Master devront suivre des unités d'enseignement à distance et participer aux évaluations validant le master, environ 170 heures hors programme DEIS.

Les frais d'inscription de deux années universitaires (environ 500 euros) sont donc à prévoir en sus en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de formation.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6 (*ex. niveau II*), délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;

- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 7 (*ex. niveau I*) ;

- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5 (*ex. niveau III*), délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 (*ex. niveau III*) et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 6 (*ex. niveau II*) et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

- appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

Et souhaiter exercer une fonction de chef de projet, chargé de mission, chargé d'études, adjoint de direction, consultant, etc.

Pour tous les candidats, l'admission au cycle fait l'objet d'un entretien, conformément aux modalités d'admission en vigueur.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage.